



JOHN JAWKA 1975



# COMPETITION A VENDRE

François Simon\*

« Lorsque l'organisateur du tournoi me tendit une enveloppe, je crus qu'il s'agissait d'une invitation. J'ouvris : elle contenait de l'argent. Je blémis! ». Cette scène racontée par Bernard Destremau, remonte au temps où l'actuel secrétaire d'État aux Affaires étrangères en France, joueur de tennis n° 1 de ce pays « faisait les tournois de plage » pour son plaisir.

« Nous nous entraînions au plus deux fois par semaine », explique de son côté Michel Clare, champion de France du 800 m dans les années 50.

Ces deux exemples sont significatifs. Ils montrent le chemin parcouru en moins de 20 ans. Aujourd'hui, quel athlète parviendrait à briller au plus haut niveau s'il ne s'entraînait quatre heures par jour? Et lequel, sacrifiant ainsi ses loisirs, n'aurait pas la tentation de monnayer ses services? D'autant que, parallèlement, les bailleurs de fonds sont devenus plus nombreux et se sont faits plus pressants.

L'inauguration d'une piscine, d'un gymnase, d'un stade ne se conçoivent guère sans la participation des plus brillants athlètes du moment. Conscients de « faire le spectacle », dont les entrées, au demeurant, sont payantes, ceux-ci réclament leur cachet, tout comme des professionnels du music-hall. Peut-on les en blâmer alors qu'ils sont maintes fois sollicités, pour des meetings officiels, à grand renfort de promesses d'argent?

Mais doit-on pour autant fermer les yeux en se disant que c'est là un mal nécessaire, et que tout ce qui tombe sur la piste est bon pour le coureur? Ceux qui s'en indignent parlent de « Champions à vendre » (1) et de sport à l'encan. Les réalistes au contraire cachent leur souci du profit derrière la façade de la promotion sociale. Le seul effort raisonnable qui devrait être fait, en l'état actuel des choses, serait de clarifier la situation. Faute de quoi on est en droit de parler d'une gangrène qui ronge un édifice ravalé à grand peine.

## Champions à vendre

On sait comment la compétition est devenue un élément de la politique commerciale. L'essor prodigieux de l'industrie du ski en France tient essentiellement à la réussite des champions. Voici ce que déclare le P.D.G. des skis Rossignol : « Nous prospections l'Amérique depuis 1957, mais c'est en 1966 que nous avons commencé à avoir des résultats ». Et puis : Nous avons eu un marché très important aux États-Unis. Mais le plus important accord que notre société ait signé, l'a été en janvier

1974 au Japon : environ 400 000 paires de skis... ». Deux dates révélatrices : 1966, c'est l'année des championnats du monde à Portillo (Chili) et les seize médailles (sur vingt-quatre) remportées par l'équipe de France; 1974, c'est deux ans après les Jeux olympiques de Sapporo (Japon), à l'occasion desquels les services français du commerce extérieur s'étaient mis... dans la course.

On voit dans quelles circonstances le plus grand fabricant français de skis en est ainsi arrivé à détenir près de 18 % du marché mondial du ski, passant d'une production de 8 000 paires en 1955, à 800 000 vingt ans après. On peut s'en réjouir pour notre industrie et pour notre commerce extérieur, mais nous en voudra-t-on d'affirmer que la dégénérescence du ski de compétition, de ce côté-ci des Alpes, est due en grande partie au rapport incontrôlable qui s'est établi entre les coureurs et les industriels? Les membres de l'équipe de France, hommes-sandwiches du matériel français, sont allés jusqu'à la fronde en 1973, discutant moins avec les dirigeants de la fédération française qu'ils ne cherchaient à leur dicter leurs conditions par marchands interposés.

Ce qui est dit pour le ski peut l'être aussi pour d'autres disciplines, à commencer par le tennis, voire le football. Tout dernièrement, la joueuse de tennis tchécoslovaque, Martina Navratilova, « passée à l'ouest », a signé aux États-Unis un contrat de 300 000 dollars (1 million 500 000 F). Il y a deux ans, le prestigieux joueur de football Johan Cruyff, avait accepté de quitter Amsterdam pour Barcelone moyennant dix millions de francs.

## La rançon du pactole

La rançon de ce pactole, c'est qu'il faut bien en donner à son promoteur pour son argent. Voilà nos athlètes qui partent faire du sport comme on part au boulot. Les tennismen vont de tournoi en tournoi, gagnent et se font battre au gré de leur forme, mais empochent régulièrement les primes. Les skieurs « mangent de la neige » à longueur de saison. En deux mois (décembre-janvier), ils se voient appelés trente fois au départ. Un jour sur deux. Qui pourrait demeurer « amateur » dans ces conditions? Prise par cette frénésie (et par quel démon, mieux vaut ne pas le savoir) la fédération internationale de ski n'avait-elle pas imaginé, en septembre 1974, de faire disputer des courses parallèles avec difficultés artificielles sous forme de deux tremplins? Porterait-on notre attention sur le basket-ball, que ce serait pour constater qu'en France, dans une discipline réputée amateur, les seize clubs de 1<sup>re</sup> division « entre-

tiennent » cinquante-trois joueurs étrangers pour des salaires allant de 8 000 à 10 000 F par mois, rémunération à laquelle peuvent s'ajouter la voiture et l'appartement...

Sur le plan technique, cela signifie que le jeune joueur français restera le plus souvent sur le banc de touche, qu'il aura peu de chance de s'améliorer, et que l'équipe de France, naguère si brillante, continuera de tenter sa chance dans des tournois de seconde zone.

Aussi peut-on dire qu'on en est arrivé à une situation inutile et immorale. Inutile parce que le sport se trouve de plus en plus soumis aux lois de commerce et du spectacle, et qu'il est vrain, dans ces conditions, d'en espérer des résultats sur le plan international. Immorale parce que, en France, la formation d'une élite repose sur un type d'organisation dans laquelle l'État prend une large part.

La masse, d'où provient forcément cette élite, est formée grâce à des bénévoles certes, mais grâce aussi à des entraîneurs et des directeurs techniques, payée par l'État. Elle s'entraîne sur des stades, dans des piscines, ou dans des gymnases construits le plus souvent avec des deniers publics, etc... Est-il juste qu'une infrastructure nationale « profite » essentiellement à quelques uns!

La nouvelle loi française sur le développement du sport tente de régler un certain nombre de ces problèmes, et on ne peut nier qu'elle apporte quelques éclaircissements. Mais il faudra aller bien plus loin encore si l'on veut que les responsabilités soient bien réparties.

Cela découle moins des textes de loi que d'une volonté commune d'écarter autant que faire se peut les « marchands du temple ». Il reste paradoxal que des entreprises (ici des clubs) qui emploient des athlètes salariés, puissent bénéficier de l'aide des pouvoirs publics. Bon an mal an, les clubs professionnels de football de 1<sup>re</sup> division se répartissent des subventions municipales égales à dix millions de francs. Tout cela pour permettre aux joueurs d'arborer sur leur maillot des slogans publicitaires...

Clarifier la situation, c'est porter le fer dans le monde du commerce qui s'est indûment emparé d'une activité de loisirs. C'est aussi prendre le risque de voir disparaître une source de revenus que l'on croit profitable au sport. Question de point de vue... Peut-être vaut-il mieux accepter une diminution de vitalité du sport dit de haut niveau au profit d'une dynamisation du sport de masse... Le spectacle et les caissiers y perdront ce qu'y gagnera une nation mieux concernée, et donc plus responsable.

F. S.

\* Journaliste au « Monde » - France

(1) « Champions à vendre » - Calmann Levy - Paris.



REPRODUCTION INTERDITE - MODÈLE DÉPOSÉ

# TURIN-SPORT

VERMOUTHIERIE P. TAILLAN & C<sup>IE</sup>. CETTE.

WALL